

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-250 du 10 Août 1994

portant nomination de Monsieur Charles DOSSOU en qualité de Directeur Général de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°92-61 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce et du Tourisme ;

SUR Proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme

LE CONSEIL des Ministres entendu en sa séance du 20 Juillet 1994 ;

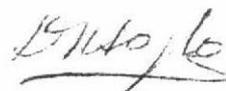
SECRET :

Article 1er.- Monsieur Charles DOSSOU est nommé Directeur Général de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP).

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 10 Août 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

.../...

Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale

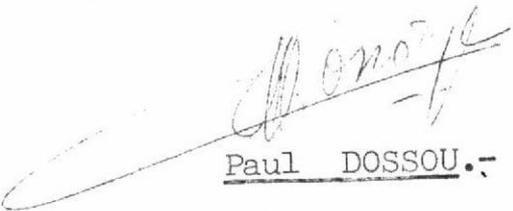


Pierre MEVI.-
Ministre Intérimaire

Le Ministre du Commerce et du
Tourisme,

Fassassi Adam YACOUBOU.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliatiions PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MF 4 MCT 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-
INSAE 3 BCP-CSM-CAA " UNB- ENA-FASJEP 3 Intéressé 1 JO 1.-